République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et Aériens

Financement FERA

Avis d'Appel d'Offres national– Cas sans pré qualification Relatif aux services de surveillance du réseau routier dans les régions de Dakar, Thiès et Kaolack (Marché de clientèle)

N°D/1725/A1

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 20 Décembre 2023.

2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes 7+(AGEROUTE) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et Aériens, a obtenu de l'État du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'entretien routier autonome (FERA) afin de financer son programme d'entretien routier annuel et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché de clientèle pour les services de surveillance du réseau routier dans les régions de Dakar, Thiès et Kaolack**.**

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services de surveillance du réseau routier dans les régions de Dakar, Thiès et Kaolack, en un seul lot.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence de Travaux et de Gestion des Routes Antenne de Dakar auprès de Ageroute Sénégal Email : abngom@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à la dite Agence sise à la rue David Diop x Rue F Fann résidence à partir **du 13 août 2024.**

6. Les exigences en matières de qualifications sont :

- i) avoir réalisé au cours des 03 dernières années à partir de 2021 un chiffre d'affaires moyen de sept cent cinquante millions (750 000 000) de F CFA ;

- Fournir les états financiers certifiés par un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à partir de 2021.

- ii) avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années à partir de 2014 au moins un (01) contrat de prestation de gardiennage ou de surveillance de réseau d'un montant annuel de quatre cents millions (400 000 000) F CFA ;

- iii) disposer de liquidités et/ou facilités de crédit d'un montant de cent vingt-cinq millions (125 000 000) F CFA délivrée par une banque agréée par le Ministère des finances et du Budget et conformément au modèle fourni. Les Capacités financières délivrées par les sociétés d'assurances ne sont pas acceptées ;

- iv) disposer d'un personnel bien formé composé pour l'essentiel d'agents de sécurité avec trois (03) ans d'expérience minimum.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable d'un montant de vingt-cinq mille (25 000) F CFA par versement au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la route des Almadies à Dakar.

Un exemplaire du dossier complet peut être consulté sur place à la Cellule de Passation des marchés de la Direction Générale de l'Ageroute sise à Fann Résidence Rue David Diop X Rue F du Lundi au Vendredi de 9h 00 min à 17h 00min à partir du 13 août 2024.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation de marchés de l'AGEROUTE sise à la rue David Diop x Rue F - Fann résidence Dakar au plus tard **le 17 septembre 2024 à 10 Heures 30 mn précises (GMT**. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats à la salle de réunion de l'AGEROUTE sise à la rue David Diop x Rue F - Fann résidence Dakar le **17 septembre 2024 à 10 H 30 mn précises (GMT).**

Et doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de dix millions (10 000 000) F CFA. La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

10. Les offres doivent être valides pour une durée 90 jours à compter de la date limite de leur remise.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

LE DIRECTEUR GENERAL
Mamadou NDAO